



Probleme avec jugement prudhomme

Par mig, le **07/02/2008 à 10:38**

Bonjour, voila j'ai passe 5 ans dans une entreprise, j'ai pris acte de la rupture du contrat de travail (cdi), pour non paiement des heures supplémentaire.

je l'ai fais sur conseil d'un avocat nous avons saisie les prudhomme.

j'ai constitué un dossier avec toutes les heures que j'avais effectuées pendant 5 ans, fait le total des heures avec tableau récapitulatif avec et sans les primes

il me manque de l'argent, mon employeur donnait des primes exceptionel tout les mois pour je pense cacher le dépassement des heures et me couper droit aux repos compensateur.

je faisais entre 50 et 65 heures semaines jamais un jour de repos en plus

une fois une semaine 55heures lundi aux jeudi et du vendredi aux dimanche 35heures et j'ai travaillé le lundi refus de me donner un repos pretexte imperatif entreprise. j'ai des attestations de plusieurs de mes anciens collegues

j'ai founis tout mes relevée de compte des originaux qui prouve que j'etais bien sur les chantiers dans les villes aux dates marquées sur mes fiches d'heures. mon ancien employeur n'a rien amené aux prudhomme comme éléments prouvant que je n'ai pas fais les heures. et je viens d'etre débouter de ma demande le 5 février je ne comprend pas mon avocat non plus ont attend les conclusions je pensais avoir un dossier béton j'avais avant consulte l'inspection du travail, FO, CFDT, CGT avant de l'attaquer je n'arrive pas à comprendre puvé vous m'aider s'il vous plaiant; 2 ans et demi de procédure 3000 euros d'engagé, ma femme ma beaucoup aidée et je peux dire que c'est un vraie choc pour nous incompréhension totale et déception faut il faire appel .

je vous remercie par avance de bien vouloir m'apporter votre aide et vos connaissance